

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DU MORBIHAN

Association Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : Hôtel du Département - 56000 VANNES

Siège administratif : allée Nicolas Leblanc - 56000 VANNES

Projets de résolutions présentés par le Bureau à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 26 avril 2019 à 9 h

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.612-5 du Code de commerce, prend acte des conditions d'exécution et approuve les conventions présentées dans le rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du trésorier et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 approuve tels qu'ils sont présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 27 455 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale donne également décharge au Commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission au titre de l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 27 455 € au report à nouveau qui s'établira à

Report à nouveau créditeur	663 471,00 €
+ Résultat de l'exercice 2018	+ 27 455,00 €
	<hr/>
Report à nouveau suite à l'affectation	690 926,00 €